



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 18/02/2022

Vigilance de niveau jaune pour le risque de vagues-submersion pour la marée haute du vendredi 18 février 2022 à 17h56

Météo-France a diffusé ce vendredi 18 février 2022 une carte qui place le département de la Vendée au niveau de vigilance jaune pour le risque « vagues-submersion ».

Cette vigilance s'applique pour le vendredi 18 février 2022 à 17h00 pour la marée haute de 17h56 aux Sables d'Olonne (coefficient de 91).

Des vents d'Ouest (vitesse moyenne : 35 à 40 km/h) devraient souffler en rafales jusqu'à 55 à 60 km/h. Il est attendu une houle d'Ouest de 5,3 m.

La surcote maximale prévue pourrait atteindre 14 cm à L'Herbaudière, aux Sables d'Olonne et à La Rochelle. Ces prévisions de surcote pourront être dépassées en certains points du littoral en raison des caractéristiques spécifiques des sites.

Le préfet de la Vendée appelle le public à la vigilance et à la prudence quant aux risques éventuels de vagues-submersion.

Conseils de comportements :

Consignes générales

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune.
- Évitez de circuler en bord de mer.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

Habitants du bord de mer

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par les vagues.
- Surveillez la montée des eaux.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plaisanciers

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

Professionnels de la mer

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Restez informés sur l'évolution de la situation en consultant :

Le site internet de Météo France www.meteofrance.com

Les compte Twitter et Facebook des services de l'Etat en Vendée @PrefetVendee

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon